

Mercredi 12 décembre 2007

Conseil du STIF du 12 décembre 2007

Transport spécialisé de personnes handicapées : le réseau PAM continue son développement

Le Conseil du STIF a voté ce jour la délégation de sa compétence transport spécialisé de personnes handicapées aux départements de l'Essonne et des Hauts-de-Seine afin que ces derniers mettent en service les réseaux PAM 91 et PAM 92.

Le service PAM est un dispositif de réservation et gestion pour assurer un service de transport porte à porte pour les personnes très handicapées, dont la maîtrise d'ouvrage est confiée au département.

Après PAM 75 en 2003, PAM 94 en 2005, PAM 78 en 2006, PAM 93 en 2007 et PAM 77 courant 2008, le réseau s'agrandit et achèvera bientôt son déploiement en Ile-de-France.

Le réseau PAM est cofinancé par le STIF, la Région Ile-de-France et les Conseils généraux.

PAM 91 et PAM 92 devraient être mis en service courant 2008.

Contact presse :
Grégoire Koenig - 01 47 53 28 78